

### **Avis de mise à disposition du public**

au titre des articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement du projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » pour la période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 dans le département de la Moselle.

En application des dispositions des articles L123-19-1 et suivants du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » pour la période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 dans le département de la Moselle est soumis à la consultation du public du 31 mai 2024 au 21 juin 2024 (16h00) inclus sur le site Internet de la préfecture de la Moselle rubrique "[Publications/Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement](#)" ou en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement>

Les observations seront transmises au service instructeur par :

- l'intermédiaire de la messagerie électronique qui sera accessible à partir du site de consultation :

[ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr)

- par voie postale à l'adresse suivante :

**DDT Moselle**  
**SERAF - consultation du public**  
**Polygone – 5 rue Hinzelin**  
**57000 Metz**

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie ou cachet de la poste faisant foi.

Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » pour la période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 dans le département de la Moselle  
soumis à consultation du public

Pièce jointe : projet d'arrêté préfectoral.

**Contexte :**

Conformément à l'arrêté ministériel du 3 avril 2012, la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » par arrêté du préfet (concerne exclusivement le pigeon ramier et le sanglier) sont fixées chaque année après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) constituée en particulier de représentants des intérêts agricoles, forestiers, cynégétiques et naturalistes.

**Objet de la consultation :**

Le projet du présent arrêté fixe la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » par arrêté du préfet pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 30 juin 2025, dans le département de la Moselle.

Le projet d'arrêté a été soumis le 24 mai 2024 à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui a émis un avis favorable à la majorité.

**Projet d'arrêté soumis à la consultation du public :**

Le projet d'arrêté préfectoral fixe la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » pour la période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 dans le département de la Moselle. Cet arrêté est soumis à la consultation du public par voie électronique, conformément aux articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public.

**La consultation est ouverte sur le site Internet de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.**

**Dates de mise à disposition du public:** du 31 mai 2024 au 21 juin 2024 inclus à 16 heures.

**Ce projet est disponible à l'adresse :**

- site Internet : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr), rubrique Publication / Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement

**Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites avant le 21 juin 2024 à 16 heures à l'adresse électronique : [ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr)**